



## LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À L'OPÉRATION GERS'PONSABLE

- Projet réalisé dans le Gers
- Projet réalisé avec un opérateur technique : Arbre et Paysage 32
- Projet de plantation ou de Régénération Naturelle (RNA) sur un lieu d'accueil de public : chemin de randonnée, lieux touristiques, lieux publics, logements (gîtes *etc*)...
- Dans le cas de plantations : choix d'arbres et arbustes locaux, adaptés au contexte du projet
- Capacité de financement et de suivi du projet réalisé
- Signature de la charte pour valider le soutien financier
- Dépôt des documents à fournir :
  - Fiche de renseignements complétée
  - Devis signé
  - Photos et vidéos haute définition du projet, avec un avant / après si projet déjà effectué
  - Une photo du porteur de projet
  - Formulaire d'autorisation d'utilisation de médias complétée et signée

## LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS PAR LE JURY DE L'OPÉRATION GERS'PONSABLE

Un jury évaluera la validité des projets et la priorité des projets selon :

- Le respect des critères d'éligibilité
- Projets se situant dans une zone à enjeux (érosion, biodiversité, trame verte, aspect paysagé, zone de fraîcheur...)
- Impact environnemental et paysager
- Motivations du porteur de projet

Si tous les critères sont respectés et que plusieurs dossiers sont équivalents, les critères suivants seront pris en compte :

- Localisation du projet : un projet pourra être priorisé si aucun autre n'est déjà sélectionné dans la même zone géographique
- Ordre et date de candidature



TerraGers®

